



Demande de parution sur le site de l'AACF

Si vous remplissez les conditions suivantes :

- Avoir un site internet faisant apparaître la (les) race(s) gérées par l'AACF et les informations listées ci-dessous.
- Ne pas élever plus de 3 races (au sein d'un même foyer, même si 2 affixes différents), comptabilisant un maximum de 15 lices reproductrices*
- Être adhérent depuis 24 mois sans discontinuité ou avoir fait au moins une portée dans les races gérées par l'AACF et être adhérent depuis 12 mois minimum.

*les femelles n'ayant pas l'âge requis, n'ayant jamais reproduit, ou ne rentrant pas dans les conditions du paragraphe « reproduction et santé » de la Charte d'élevage, ne comptent pas.

Vous pouvez faire votre demande pour que votre élevage apparaisse **sur le site, dans la liste des éleveurs des membres de l'Akita Américain Club de France.**

Merci de remplir ce document et de nous le retourner à : comite.aacf@gmail.com

Nom(s) :

Votre affixe :

Numéro de Siret :ou Eleveur dérogatoire.

Lien vers votre site (écrire en majuscule, si illisible la demande ne sera pas prise en compte) :

.....
.....

Je certifie que les informations ci-dessous sont portées sur mon site, quelles sont exactes et à jour :

- Race élevée (pas uniquement possédée)
- Nom officiel des chiens (indiqué sur le Pedigree)
- Numéro d'identification des chiens
- Numéro du Livre d'Origine (LOF...)
- Pedigrees (complétés autant que faire se peut)
- Test(s) de santé (résultats officiels)
- Coordonnées de l'élevage
- Les Titres homologués et récompenses officielles

⚠ L'utilisation de la cocarde de la charte d'élevage est réservée aux signataires de celle-ci.

Date :

Signature(s) :

Le club AACF se donne le droit de contrôler régulièrement la concordance entre les informations portées sur le site du demandeur et les informations enregistrées auprès de la SCC. Si ses informations se trouvaient à être non concordantes, la demande de parution ne sera pas recevable, de même si les informations ne sont pas mises à jour régulièrement.

Une autre demande de parution pourra toutefois être faite une fois les informations mises à jour.

La demande peut être envoyée par mail, mais **elle devra être scannée et envoyée uniquement en format PDF**, les fichiers jpeg (photos) ou les autres formats ne sont pas acceptés.